

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-71

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction
publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire

**OBJET :
AVENANT DE
MODIFICATION
DU REGIME
INDEMNITAIRE
ET DES
INDEMNITES DE
TENUE DE
REGIE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.03.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.03.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 MARS 2019**

Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
M. LINOU Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu la délibération n°2016-329 du 23 novembre 2016 portant mise en place du RIFSEEP ;

Vu la délibération n°2017-53 du 27 février 2017 apportant des modifications au dispositif ;

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation des délibérations antérieures concernant le RIFSEEP en intégrant l'indemnité de tenue de régie dans l'IFSE des postes concernés ;

Il est précisé que les montants des indemnités cités dans les décisions individuelles désignant les régisseurs titulaires et leurs mandataires, seront adaptés pour la mise en conformité des attributions.

Article 1 : les bénéficiaires

L'indemnité pouvant être versée aux stagiaires, titulaires et contractuels, sera intégrée dans l'IFSE des régisseurs titulaires et versée de façon indépendante en début d'année N+1 en fonction du bilan de l'année N, au prorata de la durée de fonctionnement de la régie dans l'année.

Les mandataires suppléants, sous réserve d'une tenue de régie d'au moins un minimum d'un mois à la place du titulaire, pourront bénéficier d'une indemnité au prorata, en douzième, de l'indemnité annuelle, sans incidence sur l'indemnité du titulaire.

Chaque année, à l'issue des clôtures des régies pour l'année précédente, les réactualisations et les mises à jour nécessaires seront appliquées.

Article 2 : les montants de la part IFSE régie

Régie d'avances	Régie de recettes	Régie d'avances et de recettes	Cautionnement	Montant annuel part régie de l'IFSE
Montant maxi. consenti	Montant moyen mensuel	Maxi. de l'avance + moyen mensuel des recettes		
	Jusqu'à 1220	Jusqu'à 2440	0	110
	de 1221 à 3 000	de 2441 à 3 000	300	110
	de 3 001 à 4 600		460	120
	de 4601 à 7 600		760	140
	de 7601 à 12 200		1220	160
	de 12 201 à 18 000		1800	200

Article 3 : Liste des régies actives en 2019

Régies d'avances			
Objet de la régie	Montant maxi de l'avance	Cautionnement	Part régie de l'IFSE
Spectacles ville	12 196	1220	160
Contrats spectacles théâtre	17 000	1220	160
Séjours DEJ hors ville	3 000	300	110
Régie d'avances et de recettes			
Billetterie théâtre	4 500 + recettes 2 412	300	140
Régies de recettes			
Objet de la régie	Montant moyen des recettes 2018	Cautionnement	Part régie de l'IFSE
Droits de place	3 359	760	120
Vente concessions cimetière	1 846	300	110
Location halle aux grains	178	0	110
Ateliers culturels inscriptions	1 415	0	110

Billetterie Musée	542	0	110
Camping et court tennis	3 439	460	120
Billetterie piscine	3 176	300	120
Inscriptions ALSH MJA 11/17 ans	345	0	110
Inscriptions MJFP 6/17 ans	404	0	110
Inscriptions ALSH 3/12 ans	5 904	760	140
Billetterie transports	1 092	300	110

Article 4 : Liste des postes de régisseurs titulaires

Objet de la régie	Postes de régisseur	Groupe de fonction
Spectacles ville	Responsable Animation MDA	3
Contrats spectacles théâtre	Responsable Action culturelle	3
Séjours DEJ hors ville	Responsable ALSH 3/17 ans	4
Billetterie théâtre	Secrétariat service culturel	5
Droits de place	Chargé de l'occupation du domaine public	4
Vente concessions cimetière	Chargé état civil et législation funéraire	4
Location halle aux grains	Responsable Animation MDA	3
Ateliers culturels inscriptions	Secrétariat service culturel	5
Billetterie Musée	Chargé des associations culturelles et secrétariat	4
Camping et court de tennis	Adjoint au directeur des sports	3
Billetterie piscine	Chargé de l'accueil et de la caisse du centre aquatique	5
Inscriptions ALSH MJA 12/17 ans	Adjoint au responsable ALSH 12/17 ans	5
Inscriptions MJFP 6/17 ans	Adjoint au responsable périscolaire	4
Inscriptions ALSH 3/12 ans	Chargé d'accueil et des inscriptions de la DEJ	5
Billetterie transports	Chargé d'accueil et des inscriptions de la DEJ	5

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE » régie dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} mars 2019,

APPROUVE la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget, BP 2019, Chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 mars 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 MARS 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 MARS 2019
Par publication le :
18 MARS 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

